



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-012-2020-03

PUBLIÉ LE 12 MARS 2020

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé

IDF-2020-01-20-013 - ARRÊTÉ N° 2019-250 Portant programmation 2020-2024 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (10 pages) Page 3

IDF-2020-03-12-001 - ARRETE N° DOS-2020/155 Portant modification de l'arrêté d'agrément du 5 avril 2011 portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCES MONALIZE (77290 Mitry-Mory) (2 pages) Page 14

## Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2019-12-12-013 - Avenant à la convention de délégation de gestion entre le CSP de Paris et la DDCS 75 (1 page) Page 17

IDF-2020-03-10-005 - Avenant à la convention de délégation de gestion entre le CSP de Paris et la DDCS 77 (1 page) Page 19

IDF-2020-03-10-006 - Avenant à la convention de délégation de gestion entre le CSP de Paris et la DDCS 78 (1 page) Page 21

IDF-2020-03-10-007 - Avenant à la convention de délégation de gestion entre le CSP de Paris et la DDCS 91 (1 page) Page 23

IDF-2020-03-10-008 - Avenant à la convention de délégation de gestion entre le CSP de Paris et la DDCS 92 (1 page) Page 25

IDF-2020-03-10-009 - Avenant à la convention de délégation de gestion entre le CSP de Paris et la DDCS 94 (1 page) Page 27

IDF-2020-03-10-010 - Avenant à la convention de délégation de gestion entre le CSP de Paris et la DDCS 95 (1 page) Page 29

IDF-2020-03-10-011 - Avenant à la convention de délégation de gestion entre le CSP de Paris et la DIRECCTE (1 page) Page 31

IDF-2020-03-10-012 - Avenant à la convention de délégation de gestion entre le CSP de Paris et la DRAC (1 page) Page 33

IDF-2020-03-10-013 - Avenant à la convention de délégation de gestion entre le CSP de Paris et la DRJSCS (1 page) Page 35

# Agence Régionale de Santé

IDF-2020-01-20-013

## ARRÊTÉ N° 2019-250

Portant programmation 2020-2024 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

**ARRÊTÉ N° 2019-250**

**Portant programmation 2020-2024 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE**

**ILE-DE-FRANCE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE**

**VU** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**VU** la loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-11, L. 313-12, L. 313-12-2 et L. 314-2 ;

**VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Monsieur Aurélien ROUSSEAU ;

**VU** l'arrêté N° 2018-276 portant programmation 2019-2023 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles à compétence tarifaire conjointe ;

**VU** l'arrêté N°2018-28 portant programmation 2018-2022 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les services de soins infirmiers à domicile ;

## **ARRÊTENT :**

### **ARTICLE 1 :**

Les organismes gestionnaires d'établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD), de petites unités de vie (PUV), de centres d'accueil de jour autonome et de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ont l'obligation de négocier un CPOM avec l'ARS Ile-de-France et le Conseil départemental entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2021. Le CPOM est conclu pour une durée de 5 ans. Pour chaque gestionnaire, la négociation s'effectue sur une année. Le CPOM prend effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit l'année de la négociation.

### **ARTICLE 2 :**

Le CPOM porte sur toutes les modalités d'accueil et d'hébergement rattachées à l'établissement ou la structure, notamment hébergement permanent, hébergement temporaire, accueil de jour, plateforme d'accompagnement et de répit, pôle d'activités et de soins adaptés, unité d'hébergement renforcée, équipe spécialisée Alzheimer à domicile.

### **ARTICLE 3 :**

Les services de soins infirmiers à domicile, incluant le cas échéant une équipe spécialisée Alzheimer à domicile, à compétence tarifaire exclusive du Directeur général de l'Agence régionale de santé, et les Résidences-Autonomie, à compétence tarifaire exclusive du Président du Conseil départemental, peuvent intégrer les CPOM signés par les organismes gestionnaires d'EHPAD et/ou de PUV.

### **ARTICLE 4 :**

La liste annexée au présent arrêté précise l'identification des établissements et services accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap concernés par un CPOM, ainsi que l'année prévisionnelle de signature du CPOM.

### **ARTICLE 5 :**

La programmation peut être révisée chaque année par les autorités de tarification et de contrôle.

### **ARTICLE 6 :**

L'arrêté n°2018-276 portant programmation 2019-2023 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens est annulé à compter de la publication du présent arrêté.

### **ARTICLE 7 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la publication.

### **ARTICLE 8 :**

La déléguée départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région et du Département et au bulletin officiel du Département des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris, **19 décembre 2019**

Fait à Nanterre, 20/01/2020

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

Pour le Président du Conseil départemental  
des Hauts-de-Seine,  
le Directeur général adjoint  
Responsable du Pôle Solidarités

**SIGNE**

Aurélien ROUSSEAU

**SIGNE**

Elodie CLAIR

## ANNEXE :

GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE	Programmation 2020-2024 (année de NEGOCIATION)
ALMAGE	920019759	LA BRUYERE	EHPAD	920019098	RUEIL-MALMAISON	2021
ALPH'AGE GESTION	750813859	RESIDENCE LES PINS	RESIDENCE-AUTONOMIE	920040060	BOULOGNE BILLANCOURT	2021
ARPAVIE	920030186	CHAMPFLEURY	EHPAD	920802162	SEVRES	2023
ARPAVIE	920030186	DOMAINE DE LA COTE NOIRE	RESIDENCE-AUTONOMIE	920040466	RUEIL-MALMAISON	2023
ARPAVIE	920030186	LES NEUF MUSES	EHPAD	920004439	ISSY LES MOULINEAUX	2023
ARPAVIE	920030186	LES TERRASSES	EHPAD	920803467	MEUDON	2023
ARPAVIE	920030186	MARCELLE DEVAUD	EHPAD	920005329	COLOMBES	2023
ARPAVIE	920030186	NADAR DE LA PAGERIE	EHPAD	920808508	RUEIL-MALMAISON	2023
ARPAVIE	920030186	RESIDENCE CAMILLE CARTIER	RESIDENCE-AUTONOMIE	920711942	GENNEVILLIERS	2023
ARPAVIE	920030186	RESIDENCE DU PARC	RESIDENCE-AUTONOMIE	920813896	ISSY-LES-MOULINEAUX	2023
ARPAVIE	920030186	RESIDENCE LA VALLEE	RESIDENCE-AUTONOMIE	920710811	BOURG-LA-REINE	2023
ARPAVIE	920030186	RESIDENCE LA VANNE	RESIDENCE-AUTONOMIE	920810918	MONTRouGE	2023
ARPAVIE	920030186	RESIDENCE LANNELONGUE	EHPAD	920810942	VANVES	2023
ARPAVIE	920030186	RESIDENCE LE VAL CONTENT	RESIDENCE-AUTONOMIE	920040201	FONTENAY-AUX-ROSES	2023
ARPAVIE	920030186	RESIDENCE LES HEURES CLAIRES	RESIDENCE-AUTONOMIE	920711793	SAINT-CLOUD	2023
ARPAVIE	920030186	RESIDENCE LES JOURS HEUREUX	RESIDENCE-AUTONOMIE	920804143	SAINT-CLOUD	2023
ARPAVIE	920030186	RESIDENCE LES TARATRES	RESIDENCE-AUTONOMIE	920803673	RUEIL-MALMAISON	2023
ARPAVIE	920030186	RESIDENCE MARIE NODIER	RESIDENCE-AUTONOMIE	920712064	FONTENAY-AUX-ROSES	2023
ARPAVIE	920030186	RESIDENCE MARTIGNON	RESIDENCE-AUTONOMIE	920805298	RUEIL-MALMAISON	2023
ARPAVIE	920030186	RESIDENCE THEOPHILE GAUTIER	RESIDENCE-AUTONOMIE	920807450	MONTRouGE	2023
ARPAVIE	920030186	SAINTE-LUCIE	EHPAD	920813011	ISSY LES MOULINEAUX	2023
ASS FOYER EMILIE DE RODAT	920001393	EMILIE DE RODAT	EHPAD	920710738	RUEIL-MALMAISON	2020
ASSOCIATION C.E.S.N.A.F. ASSOCIATION LIONS COURBEVOIE ALZHEIMER	920814159	SSIAD CESNAF-SADAPA	SSIAD	920804564	NANTERRE	2021
	920010188	Accueil de Jour « La Buissonnière »	AJ AUTONOME	920010378	COURBEVOIE	2020

GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE	Programmation 2020-2024 (année de NEGOCIATION)
ASSOCIATION DE SOINS A DOMICILE	920001880	SSIAD BOURG LA REINE	SSIAD	920807344	BOURG-LA-REINE	2021
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE AIDE ET SOUTIEN A DOMICILE	920002797	SSIAD SAINT-CLOUD	SSIAD	920812476	SAINT-CLOUD	2020
ASSOCIATION LES RESIDENCES ST BENOIT	140002809	RESIDENCE ST BENOIT	EHPAD	920003571	BOULOGNE BILLANCOURT	2022
ASSOCIATION MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE	920001245	MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE	EHPAD	920710357	NANTERRE	2020
ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	750056368	SSIAD SAINTE ANNE D'AURAY	SSIAD	920025343	CHATILLON	2020
ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	750056368	SAINTE GENEVIEVE	EHPAD	920710852	NANTERRE	2020
ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	750056368	STE ANNE D'AURAY	EHPAD	920711298	CHATILLON	2020
ASSOCIATION RESIDENCE D'ASNIERES	920002987	FONTAINE	EHPAD	920815610	ASNIERES SUR SEINE	2021
ASSOCIATION S.H.E.R.P.A.S.	920807054	SSIAD ASSOCIATION SHERPAS	SSIAD	920808078	LA GARENNE-COLOMBES	2021
BORONIS	920026499	VILLA BORGHESE	EHPAD	920026507	COURBEVOIE	2021
CASH DE NANTERRE	920110020	CASH DE NANTERRE	EHPAD	920809803	NANTERRE	2020
CASH DE NANTERRE	920110020	SSIAD DU CH RS DE LONGUE DUREE	SSIAD	920007929	NANTERRE	2020
CCAS DE GENNEVILLIERS	920807708	SSIAD SIADPA	SSIAD	920813920	GENNEVILLIERS	2020
CCAS DE BAGNEUX	920802063	SSIAD BAGNEUX	SSIAD	920811536	BAGNEUX	2020
CCAS DE BAGNEUX	920802063	Résidence du Clos de la Paume	RESIDENCE-AUTONOMIE	920802063	BAGNEUX	2020
CCAS DE BOULOGNE BILLANCOURT	920802170	Foyer Soleil	RESIDENCE-AUTONOMIE	920801107	BOULOGNE BILLANCOURT	2020
CCAS DE CHATILLON	920802204	Résidence Charlotte Montfort	RESIDENCE-AUTONOMIE	920806387	CHATILLON	2020
CCAS DE CHAVILLE	920802212	SSIAD CHAVILLE	SSIAD	920024916	CHAVILLE	2021
CCAS DE CLAMART	920807963	Résidence Morambert	RESIDENCE-AUTONOMIE	920807963	CLAMART	2020
CCAS DE CLICHY	920803075	Résidence Azur	RESIDENCE-AUTONOMIE	920712544	CLICHY LA GARENNE	2020

GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE	Programmation 2020-2024 (année de NEGOCIATION)
CCAS DE COLOMBES	920802030	Résidence Yvonne Feuillard	RESIDENCE-AUTONOMIE	920801917	COLOMBES	2020
CCAS MALAKOFF	920807732	Résidence Joliot Curie	RESIDENCE-AUTONOMIE	920806379	MALAKOFF	2020
CCAS MALAKOFF	920807732	Résidence Laforest	RESIDENCE-AUTONOMIE	920801263	MALAKOFF	2020
CCAS DE MEUDON	920802329	SSIAD MEUDON	SSIAD	920815008	MEUDON	2020
CCAS DE PUTEAUX	920802360	Résidence Maison de famille	RESIDENCE-AUTONOMIE	920803632	PUTEAUX	2020
CCAS DE SCEAUX	920802394	SSIAD SCEAUX	SSIAD	920807336	SCEAUX	2020
CCAS DE SCEAUX	920802394	Résidence Les Imbergères	RESIDENCE-AUTONOMIE	920040508	SCEAUX	2020
CENTRE DE GERONTOLOGIE LES ABONDANCES	920808037	RESIDENCE DU ROUVRAY (ex ONAC)	EHPAD	920805025	BOULOGNE BILLANCOURT	2021
CENTRE DE GERONTOLOGIE LES ABONDANCES	920808037	LES ABONDANCES	EHPAD	920710639	BOULOGNE BILLANCOURT	2021
CENTRE DE GERONTOLOGIE LES ABONDANCES	920808037	LES ABONDANCES	SSIAD	920804713	BOULOGNE BILLANCOURT	2021
CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES	920009909	JEAN ROSTAND (CHI)	EHPAD	920804077	SEVRES	2022
CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES	920009909	LELEGARD	EHPAD	920710746	SAINT CLOUD	2022
CENTRE LONG MOYEN SEJOUR FONDATION ROGUET	920710654	FONDATION ROGUET	EHPAD	920809811	CLICHY LA GARENNE	2020
COMMUNE DE MALAKOFF	920807732	SSIAD MALAKOFF	SSIAD	920003829	MALAKOFF	2020
COMMUNE DE MONTROUGE ET.SOC.COM.MAIS.RETR.DE NEUILLY	920807765	SSIAD MONTROUGE	SSIAD	920815859	MONTROUGE	2021
	920000528	ROGER TEULLE & SOYER	EHPAD	920710860	NEUILLY SUR SEINE	2020
FONDATION COGNACQ-JAY	750720468	COGNACQ-JAY	EHPAD	920803699	RUEIL-MALMAISON	2021
FONDATION DIACONESSES	780020715	LE CHATELET	EHPAD	920710704	MEUDON	2020
FONDATION DIACONESSES	780020715	LES CHENETS	EHPAD	920807468	COURBEVOIE	2020
FONDATION LAMBRECHTS	920710647	FONDATION LAMBRECHTS	EHPAD	920710399	CHATILLON	2020
FONDATION LEOPOLD BELLAN	750720609	MAISON RETRAITE LEOPOLD BELLAN	EHPAD	920710712	BOIS COLOMBES	2023
FONDATION ŒUVRE CROIX	750712341	SSIAD VIH CROIX ST SIMON	SSIAD	920003720	BOULOGNE BILLANCOURT	2020

SAINT SIMON

GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE	Programmation 2020-2024 (année de NEGOCIATION)
FONDATION PARTAGE ET VIE	920028560	LES 4 SAISONS	EHPAD	920022928	LE PLESSIS ROBINSON	2021
FONDATION PARTAGE ET VIE	920028560	LES VIGNES	EHPAD	920015609	NANTERRE	2021
FONDATION SANTE SERVICE	920029097	SSIAD SANTE SERVICE	SSIAD	920019619	COLOMBES	2021
ALPH'AGE GESTION	750813859	LA FAÏENCERIE	EHPAD	920460060	SCEAUX	2021
UNION SOINS ET SERVICES ILE DE FRANCE	750058844	SSIAD USSIDF	SSIAD	920804572	COLOMBES	2021
GROUPEVYV	750058844	SSIAD DE NUIT 92 USSIDF	SSIAD	920027067	VANVES	2021
HAUTS-DE-SEINE HABITAT	920029063	Résidence Albert Caron	RESIDENCE-AUTONOMIE	920804218	SURESNES	2023
HAUTS-DE-SEINE HABITAT	920029063	Résidence André Chenier	RESIDENCE-AUTONOMIE	920803129	BOIS-COLOMBES	2023
HAUTS-DE-SEINE HABITAT	920029063	Résidence Champs-Philippe	RESIDENCE-AUTONOMIE	920801503	LA GARENNE-COLOMBES	2023
HAUTS-DE-SEINE HABITAT	920029063	Résidence d'Artaignan	RESIDENCE-AUTONOMIE	920040417	LE PLESSIS-ROBINSON	2023
HAUTS-DE-SEINE HABITAT	920029063	Résidence Henri Sellier	RESIDENCE-AUTONOMIE	920711876	LE PLESSIS-ROBINSON	2023
HAUTS-DE-SEINE HABITAT	920029063	Résidence Le Hameau	RESIDENCE-AUTONOMIE	920712312	MEUDON	2023
HAUTS-DE-SEINE HABITAT	920029063	Résidence Le Parc	RESIDENCE-AUTONOMIE	920712494	NANTERRE	2023
HAUTS-DE-SEINE HABITAT	920029063	Résidence Le Titien	RESIDENCE-AUTONOMIE	920803871	CHÂTENAY-MALABRY	2023
HAUTS-DE-SEINE HABITAT	920029063	Résidence Les Nymphéas	RESIDENCE-AUTONOMIE	920810033	VILLENEUVE-LA-GARENNE	2023'
HAUTS-DE-SEINE HABITAT	920029063	Résidence Locarno	RESIDENCE-AUTONOMIE	920814555	SURESNES	2023
HAUTS-DE-SEINE HABITAT	920029063	Résidence Pasteur	RESIDENCE-AUTONOMIE	920711850	NANTERRE	2023
HAUTS-DE-SEINE HABITAT	920029063	Résidence Paulette Spiess	RESIDENCE-AUTONOMIE	920805686	LE PLESSIS-ROBINSON	2023
HAUTS-DE-SEINE HABITAT	920029063	Résidence Verdi	RESIDENCE-AUTONOMIE	920040086	CHÂTENAY-MALABRY	2023
HELIOS SANTE	130013568	RESIDENCE HIPPOCRATE	EHPAD	920003944	CHATENAY MALABRY	2021
HOPITAL DEPART. STELL RUEIL	920110053	JULES PARENT	EHPAD	920803681	RUEIL-MALMAISON	2021
ISATIS	940017304	LA MAISON DES POETES	EHPAD	920022571	MALAKOFF	2022
ISATIS	940017304	RESIDENCE SAINTE MARTHE	EHPAD	920712569	BOIS COLOMBES	2022
JIPI II	920001930	RESIDENCE LA TOUR D'AUVERGNE	EHPAD	920803301	COLOMBES	2021

r r

GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE	Programmation 2020-2024 (année de NEGOCIATION)
KORIAN	750056335	KORIAN BEL AIR	EHPAD	920024957	CLAMART	2022
KORIAN	250018702	KORIAN LES TYBILLES	EHPAD	920813094	MEUDON	2022
KORIAN	750056335	KORIAN SAINT CHARLES	EHPAD	920804028	SCEAUX	2022
KORIAN	750056335	KORIAN VILLA IMPERATRICE	EHPAD	920813797	RUEIL-MALMAISON	2022
KORIAN	250018215	KORIAN FLORIAN CARNOT	EHPAD	920816436	ANTONY	2022
KORIAN	250015658	KORIAN HAUTS DE JARDY	EHPAD	920015468	VAUCRESSON	2022
KORIAN	250018306	KORIAN LES ACACIAS	EHPAD	920800505	COLOMBES	2022
KORIAN	920028305	RESIDENCE LES MATHURINS	EHPAD	920814712	BAGNEUX	2022
KORIAN	250015658	KORIAN LES SARMENTS	EHPAD	920024106	SURESNES	2022
KORIAN	250019841	KORIAN L'IMPERIAL	EHPAD	920028982	COLOMBES	2022
KORIAN SAS « Les Bégonias »	250018686	KORIAN CASTEL VOLTAIRE	EHPAD	920033032	CHATILLON	2022
SARL LA TOURNELLE	920026473	LA TOURNELLE	EHPAD	920026481	LA GARENNE COLOMBES	2020
LA VIE ACTIVE	620110650	LA CHAMADE	EHPAD	920025202	NANTERRE	2021
LNASANTE	440049252	ARCADE	EHPAD	920814399	FONTENAY-AUX-ROSES	2020
LNASANTE	440049252	GER'HOME	EHPAD	920000155	COURBEVOIE	2020
LNASANTE	440049252	LA VILLA D'EPIDAURE	EHPAD	920812062	GARCHES	2020
MAIRIE DE GARCHES MAISON DE RETRAITE COMMUNALE	920807682	Résidence Les Tilleuls	RESIDENCE-AUTONOMIE	920805306	GARCHES	2020
MAISON DE RETRAITE COMMUNALE	920001351	SSIAD FONDATION AULAGNIER	SSIAD	920815115	ASNIERES SUR SEINE	2022
MAISON DE RETRAITE COMMUNALE	920001351	EHPAD MAISON DE RETRAITE AULAGNIER	EHPAD	920710621	ASNIERES SUR SEINE	2022
MAISON DE RETRAITE DE SCEAUX	920001401	RENAUDIN	EHPAD	920710753	SCEAUX	2022

GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE	Programmation 2020-2024 (année de NEGOCIATION)
MAISON DE RETRAITE DE SURESNES	920001286	RESIDENCE LA CHESNAYE	EHPAD	920710415	SURESNES	2023
MAISON DE RETRAITE DU PARC	920001278	RESIDENCE LE PARC	EHPAD	920710381	FONTENAY-AUX-ROSES	2021
MAISON DE RETRAITE LASSERRE	920001385	LASSERRE	EHPAD	920710688	ISSY LES MOULINEAUX	2021
MAISON DE RETRAITE STE EMILIE	920001302	STE EMILIE	EHPAD	920710431	CLAMART	2022
MAISONS DE FAMILLE	920023728	LES VALLEES	EHPAD	920022118	COLOMBES	2023
MAISONS DE FAMILLE / SAS MAISON DE FAMILLE VILLA CONCORDE	920024528	VILLA CONCORDE	EHPAD	920803103	ASNIERES SUR SEINE	2023
MAISONS DE FAMILLE / SAS MDF HAUTS DE SEINE	920019189	LA ROSERAIE	EHPAD	920803921	COLOMBES	2023
MAPAD SANTE	920000106	MOLIERE	EHPAD	920803855	BOURG LA REINE	2020
MAPAD SANTE	920031689	RESIDENCE VOLTAIRE	EHPAD	920814522	PUTEAUX	2020
MAPAD SANTE	920023058	UNION BELGE	EHPAD	920800828	COURBEVOIE	2020
ŒUVRES HOSP DE L'ORDRE DE MALTE	750810590	FERRARI	EHPAD	920710373	CLAMART	2021
OMEG'AGE GESTION	590019568	SSIAD ESA	SSIAD	920029493	ANTONY	2021
OMEG'AGE GESTION	590019568	JARDIN DE LEVALLOIS	EHPAD	920006863	LEVALLOIS PERRET	2021
OMEG'AGE GESTION	590019568	LA CHARTRAINE	EHPAD	920811304	ANTONY	2021
ORPEA	920030152	BORDS DE SEINE	EHPAD	920023678	NEUILLY SUR SEINE	2022
ORPEA	920030152	LA GARENNE	EHPAD	920029105	LA GARENNE COLOMBES	2022
ORPEA	920022449	LAJONCHERE	EHPAD	920006889	RUEIL-MALMAISON	2022
ORPEA	920022878	LE CLOS DES MEUNIERES	EHPAD	920006129	BAGNEUX	2022
ORPEA	920030152	LE CORBUSIER	EHPAD	920020849	BOULOGNE BILLANCOURT	2022
ORPEA	920030152	LE SEQUOIA	EHPAD	920812088	CHATENAY MALABRY	2022
ORPEA	920030152	LEONARD DE VINCI	EHPAD	920025350	COURBEVOIE	2022
ORPEA	920030152	SAINT JOSEPH	EHPAD	920800794	CLAMART	2022
ORPEA	920002995	VILLA GARLANDE	EHPAD	920815750	BAGNEUX	2022

GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE	Programmation 2020-2024 (année de NEGOCIATION)
RESIDENCE RETRAITE PARISIENNE	920027778	LE PARC	EHPAD	<u>920025483</u>	CHATILLON	2020
SARL ASHPA	930025515	SOLEMNES	EHPAD	920021268	COURBEVOIE	2020
VILLA BEAUSOLEIL	920002110	VILLA BEAU SOLEIL CHAVILLE	EHPAD	920017308	<u>CHAVILLE</u>	2020
VILLA BEAUSOLEIL	920002110	VILLA BEAU SOLEIL	EHPAD	920803996	MONTRouGE	2020

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-03-12-001

ARRETE N° DOS-2020/155

Portant modification de l'arrêté d'agrément du 5 avril 2011  
portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCES  
MONALIZE  
(77290 Mitry-Mory)

**ARRETE N° DOS-2020/155**  
**Portant modification de l'arrêté d'agrément du 5 avril 2011**  
**portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCES MONALIZE**  
**(77290 Mitry-Mory)**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n°2017-1862 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au Directeur de l'Agence régionale de santé ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 03 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DOS-2018-1889 en date du 02 août 2018 modifié du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant expérimentation du droit de dérogation reconnu au Directeur Général de l'Agence régionale de santé concernant le dossier d'agrément des sociétés de transports sanitaires et des contrôle des véhicules de transports sanitaires ;
- VU l'arrêté n° DS-2018/052 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 03 septembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté n° 2011 – DT 77/82 en date du 5 avril 2011 du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile de France portant agrément de la SARL AMBULANCES MONALIZE sise 100 allée des Marguerites à Claye-Souilly (77410) dont le gérant est Monsieur Pascal PARIS ;

VU l'arrêté n° DOS/2018-2016 en date du 13 novembre 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile de France portant changement de Gérance de la SARL AMBULANCES MONALIZE sise 100 allée des Marguerites à Claye-Souilly (77410) dont les co-gérants sont Messieurs Pascal PARIS et Alexandre PARIS ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mises en service, des véhicules de catégorie C type A immatriculés DY-569-KQ, DT-868-RQ (remplacé depuis par DZ-687-CM), ED-018-TY et de catégorie D immatriculé EA-660-PH délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 7 février 2020;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par les responsables légaux de la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SARL AMBULANCES MONALIZE est autorisée à transférer ses locaux du 100 allée des Marguerites à Claye-Souilly (77410) au 11-13 rue Marc Seguin à Mitry-Mory (77290) à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris Cedex 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Bobigny, le 12 mars 2020

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires

**Signé**

Séverine TEISSEBRE

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2019-12-12-013

Avenant à la convention de délégation de gestion entre le  
CSP de Paris et la DDCS 75

## Avenant à la convention de délégation de gestion

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 3 octobre 2014 à Paris entre le Directeur de la Direction départementale de la cohésion sociale et le Directeur chargé du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

A l'article 1<sup>er</sup> de la convention du 3 octobre 2014 précitée est ajoutée les mentions suivantes :  
« Programme 354 – Administration territoriale de l'Etat »

A l'article 1<sup>er</sup> de la convention du 3 octobre 2014 précitée sont supprimées les mentions suivantes :  
« Programme 307 – Administration territoriale »

« Programme 333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait, à Paris

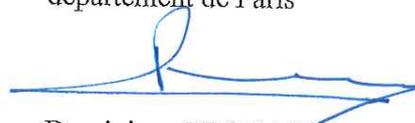
Le 12 DEC. 2019

Le délégué  
Direction départementale de la cohésion sociale  
de Paris



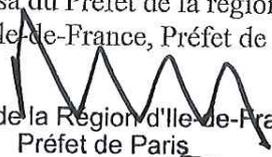
Frank PLOUVIEZ, Directeur départemental de  
la cohésion sociale de Paris  
OSD par délégation du Préfet de Paris  
en date du 04/01/2018.

Le délégataire  
Direction régionale des finances  
publiques d'Ile-de-France et du  
département de Paris



Dominique PROCACCI  
Directeur du pôle pilotage  
et ressources

Visa du Préfet de la région  
d'Ile-de-France, Préfet de Paris



Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Michel CADOT

# Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2020-03-10-005

Avenant à la convention de délégation de gestion entre le  
CSP de Paris et la DDCS 77

## Avenant à la convention de délégation de gestion

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 15 octobre 2015 à Paris entre le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-et-Marne et le Directeur chargé du pôle de pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

**Article 1** : l'article 1 de la convention ci-dessus mentionnée

- est complété comme suit : Programme 354 : Administration territoriale de l'Etat
- la mention suivante est supprimée : Programme 333 : Moyen mutualisés des administrations déconcentrées.

**Article 2** : le reste sans changement.

Ce document sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris,  
Le

**10 MARS 2020**

Le délégant  
Direction départementale de la Cohésion Sociale  
de Seine-et-Marne



Alain BLETON, directeur départemental de la  
cohésion sociale de Seine-et-Marne  
en date du 06/07/2018

Le délégataire  
Direction régionale des finances  
publiques d'Ile-de-France et du  
Département de Paris



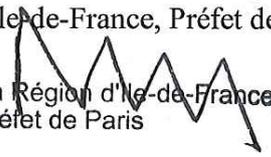
Dominique PROCACCI  
Directeur du pôle pilotage et  
ressources.

Visa du préfet de Seine-et-Marne



Béatrice ABOLLIVIER

Visa du Préfet de la Région  
d'Ile-de-France, Préfet de Paris



Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Michel CADOT

# Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2020-03-10-006

Avenant à la convention de délégation de gestion entre le  
CSP de Paris et la DDCS 78

## Avenant à la convention de délégation de gestion

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 15 octobre 2014 à Paris entre le Directeur de la Direction départementale de la cohésion sociale et le Directeur chargé du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

A l'article 1<sup>er</sup> de la convention du 15 octobre 2014 précitée est ajoutée les mentions suivantes :  
« Programme 354 – Administration territoriale de l'Etat »

A l'article 1<sup>er</sup> de la convention du 15 octobre 2014 précitée sont supprimées les mentions suivantes :  
« Programme 307 – Administration territoriale »

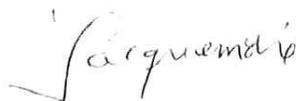
« Programme 333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait, à Paris

Le **10 MARS 2020**

Le délégant  
Direction départementale de la cohésion sociale  
des Yvelines



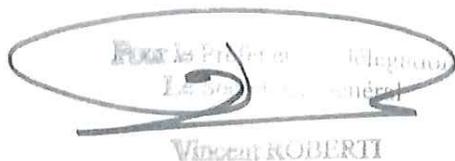
Christine JACQUEMOIRE, Directrice départementale  
de la cohésion sociale des Yvelines  
OSD par délégation du Préfet des Yvelines  
en date du 04/10/2018.

Le délégataire  
Direction régionale des finances  
publiques d'Ile-de-France et du  
département de Paris



Dominique PROCACCI  
Directeur du pôle pilotage  
et ressources

Visa du Préfet du département des Yvelines



Vincent ROBERTI

Visa du Préfet de la région  
d'Ile-de-France, Préfet de Paris



Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Michel CADOT

# Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2020-03-10-007

Avenant à la convention de délégation de gestion entre le  
CSP de Paris et la DDCS 91

## Avenant à la convention de délégation de gestion

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 15 octobre 2014 à Paris entre le Directeur de la Direction départementale de la cohésion sociale et le Directeur chargé du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

A l'article 1<sup>er</sup> de la convention du 15 octobre 2014 précitée est ajoutée les mentions suivantes :  
« Programme 354 – Administration territoriale de l'Etat »

A l'article 1<sup>er</sup> de la convention du 15 octobre 2014 précitée sont supprimées les mentions suivantes :  
« Programme 307 – Administration territoriale »

« Programme 333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait, à Paris

Le 10 MARS 2020

Le délégant  
Direction départementale de la cohésion sociale  
de l'Essonne



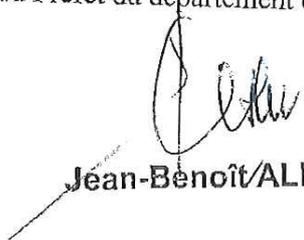
Annie CHOQUET, Directrice départementale de  
la cohésion sociale de l'Essonne  
OSD par délégation du Préfet de l'Essonne  
en date du 04/06/2019.

Le délégataire  
Direction régionale des finances  
publiques d'Ile-de-France et du  
département de Paris



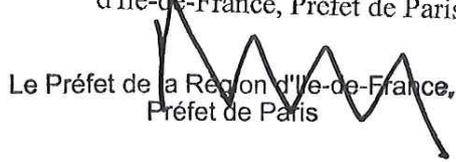
Dominique PROCACCI  
Directeur du pôle pilotage  
et ressources

Visa du Préfet du département de l'Essonne



Jean-Benoît ALBERTINI

Visa du Préfet de la région  
d'Ile-de-France, Préfet de Paris



Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Michel CADOT

# Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2020-03-10-008

Avenant à la convention de délégation de gestion entre le  
CSP de Paris et la DDCS 92

## Avenant à la convention de délégation de gestion du 15 octobre 2014 entre le centre de service partagé et la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 15 octobre 2014 à Paris entre la directrice de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et le directeur chargé du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

### Article 1<sup>er</sup> :

L'article 1<sup>er</sup> de la convention du 15 octobre 2014 précitée est modifié comme suit :

En application de l'article 2 du décret n ° 2004 - 1085 du 14 octobre 2004 et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes relevant des programmes :

Programme 104 : Intégration et accès à la nationalité (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015)

Programme 106 : Action en faveur des familles vulnérables

Programme 124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales

Programme 147 : Ville et logement

Programme 157 : Handicap et dépendance

Programme 163 : Jeunesse et vie associative

Programme 177 : Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables

Programme 183 : Protection maladie

Programme 219 : Sports

Programme 354 : Administration territoriale de l'État

Le délégant assure le pilotage des AE et des CP et n'est pas déchargé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire. La délégation de gestion porte sur les actes de gestion et d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes précisés dans les articles ci-dessous. Un contrat de service conclu entre le délégant et le délégataire visé par l'ordonnateur secondaire de droit précise les engagements réciproques, le cadre et les modalités de fonctionnement entre les services.

### Article 2 :

Cet avenant sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le **10 MARS 2020**

Le délégant

Direction départementale de la cohésion sociale  
des Hauts-de-Seine

  
Jeanne DELACOURT,

Directrice départementale de la cohésion sociale  
des Hauts de Seine

OSD par délégation du préfet des Hauts-de-Seine  
en date du 10 décembre 2018

Visa du préfet du département  
des Hauts-de-Seine  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

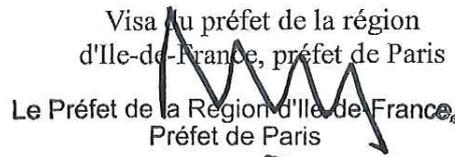
Le délégataire

Direction régionale des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris

  
Dominique PROCACCI

Directeur du pôle pilotage et ressources

Visa du préfet de la région  
d'Ile-de-France, préfet de Paris

  
Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Michel CADOT

# Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2020-03-10-009

Avenant à la convention de délégation de gestion entre le  
CSP de Paris et la DDCS 94

## Avenant à la convention de délégation de gestion

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 28 juin 2016 à Paris entre le Directeur de la Direction départementale de la cohésion sociale et le Directeur chargé du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

A l'article 1<sup>er</sup> de la convention du 28 juin 2016 précitée est ajoutée les mentions suivantes :  
« Programme 354 – Administration territoriale de l'Etat »

A l'article 1<sup>er</sup> de la convention du 28 juin 2016 précitée sont supprimées les mentions suivantes :  
« Programme 307 – Administration territoriale »

« Programme 333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »

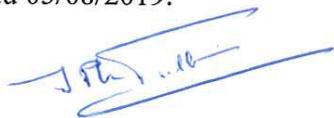
Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait, à Paris

Le **10 MARS 2020**

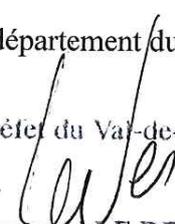
Le délégant  
Direction départementale de la cohésion sociale  
du Val de Marne

Jean Philippe GUILLOTON, Directeur départemental  
de la cohésion sociale du Val de Marne  
OSD par délégation du Préfet du Val de Marne  
en date du 05/08/2019.



Visa du Préfet du département du Val de Marne

Le Préfet du Val-de-Marne

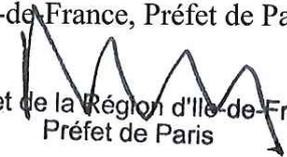
  
Raymond LE DEUN

Le délégataire  
Direction régionale des finances  
publiques d'Ile-de-France et du  
département de Paris

  
Dominique PROCACCI  
Directeur du pôle pilotage  
et ressources

Visa du Préfet de la région  
d'Ile-de-France, Préfet de Paris

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

  
Michel CADOT

# Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2020-03-10-010

Avenant à la convention de délégation de gestion entre le  
CSP de Paris et la DDCS 95

## Avenant à la convention de délégation de gestion

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 15 octobre 2014 à Paris entre le Directeur de la Direction départementale de la cohésion sociale et le Directeur chargé du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

A l'article 1<sup>er</sup> de la convention du 15 octobre 2014 précitée est ajoutée les mentions suivantes :  
« Programme 354 – Administration territoriale de l'Etat »

A l'article 1<sup>er</sup> de la convention du 15 octobre 2014 précitée sont supprimées les mentions suivantes :  
« Programme 307 – Administration territoriale »  
« Programme 333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait, à Paris

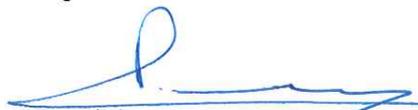
Le **10 MARS 2020**

Le délégant  
Direction départementale de la cohésion sociale  
du Val d'Oise



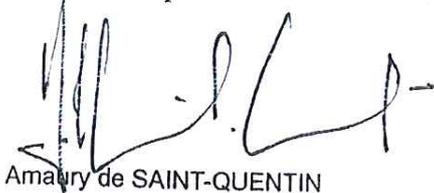
Riad BOUHAFS, Directeur départemental  
de la cohésion sociale du Val d'Oise  
OSD par délégation du Préfet du Val d'Oise  
en date du 16/10/2017.

Le délégataire  
Direction régionale des finances  
publiques d'Ile-de-France et du  
département de Paris



Dominique PROCACCI  
Directeur du pôle pilotage  
et ressources

Visa du Préfet du département du Val d'Oise



Amaury de SAINT-QUENTIN

Visa du Préfet de la région  
d'Ile-de-France, Préfet de Paris



Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Michel CADOT

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2020-03-10-011

Avenant à la convention de délégation de gestion entre le  
CSP de Paris et la DIRECCTE

## Avenant à la convention de délégation de gestion

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 15 octobre 2014 à Paris entre le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France et le Directeur chargé du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

A l'article 1<sup>er</sup> de la convention du 15 octobre 2014 précitée sont ajoutées les mentions suivantes :  
« Programme 354 – Administration territoriale de l'Etat »

A l'article 1<sup>er</sup> de la convention du 15 octobre 2014 précitée sont supprimées les mentions suivantes :  
« Programme 307 – Administration territoriale »  
« Programme 333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait, à Paris

Le **10 MARS 2020**

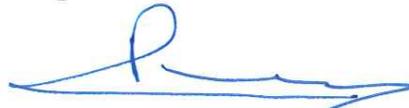
Le délégant  
Direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi  
d'Ile-de-France



Gaëtan RUDANT, Directeur Régional  
des entreprises, de la concurrence  
de la consommation, du travail et de l'emploi  
d'Ile-de -France  
OSD par délégation du Préfet de la Région Ile de France  
du 08 janvier 2020

Le délégataire

Direction régionale des finances  
publiques d'Ile-de-France et du  
département de Paris



Dominique PROCACCI  
Directeur du Pôle Pilotage  
et Ressources

Visa du Préfet de la région  
d'Ile-de-France, Préfet de Paris

Le Préfet de la Région Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Michel CADOT

# Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2020-03-10-012

Avenant à la convention de délégation de gestion entre le  
CSP de Paris et la DRAC

## Avenant à la convention de délégation de gestion

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 3 avril 2013 à Paris entre la Directrice de la Direction régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et le Directeur chargé du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

A l'article 1<sup>er</sup> de la convention du 3 avril 2013 précitée sont ajoutées les mentions suivantes :  
« Programme 354 – Administration territoriale de l'Etat »

A l'article 1<sup>er</sup> de la convention du 3 avril 2013 précitée sont supprimées les mentions suivantes :

« Programme 307 – Administration territoriale »

« Programme 333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Ile de France, département de Paris.

Fait, à Paris

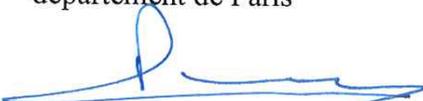
Le **10 MARS 2020**

Le délégant  
Direction régionale des Affaires Culturelles  
d'Ile-de-France

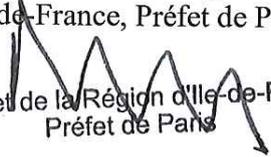
Laurent ROTURIER, Directeur régional des  
Affaires Culturelles d'Ile-de -France  
OSD par délégation du Préfet de la Région Ile de France  
en date du 20 septembre 2019

**17 DEC. 2019**  
Le Directeur régional  
des affaires culturelles d'Ile-de-France  
**Laurent ROTURIER**

Le délégataire  
Direction régionale des finances  
publiques d'Ile-de-France et du  
département de Paris

  
Dominique PROCACCI  
Directeur du Pôle Pilotage  
et Ressources

Visa du Préfet de la région  
d'Ile-de-France, Préfet de Paris

  
Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

**Michel CADOT**

# Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2020-03-10-013

Avenant à la convention de délégation de gestion entre le  
CSP de Paris et la DRJSCS

## Avenant à la convention de délégation de gestion

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 15 octobre 2014 à Paris entre le Directeur de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France et le Directeur chargé du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

A l'article 1<sup>er</sup> de la convention du 15 octobre 2014 précitée sont ajoutées les mentions suivantes :  
« Programme 354 – Administration territoriale de l'Etat »

A l'article 1<sup>er</sup> de la convention du 15 octobre 2014 précitée sont supprimées les mentions suivantes :  
« Programme 307 – Administration territoriale »  
« Programme 333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Ile de France, département de Paris.

Fait, à Paris

Le **10 MARS 2020**

Le délégant  
Direction régionale de la jeunesse, des sports  
et de la cohésion sociale d'Ile-de-France



Eric QUENAULT Directeur régional de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale d'Ile de France  
OSD par délégation du Préfet de la Région  
Ile de France en date du 24 octobre 2017

Le délégataire  
Direction régionale des finances  
publiques d'Ile-de-France et du  
département de Paris



Dominique PROCACCI  
Directeur du Pôle Pilotage  
et Ressources

Visa du Préfet de la région  
d'Ile-de-France, Préfet de Paris



Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Michel CADOT